

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-dix-neuf, le 10 décembre le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9
Date de convocation du Conseil Municipal : 05/12/2019

PRÉSENTS : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Martine Barbier Élisabeth Guillot, Jocelin Quillet, Éliane Montamat, Claude Airaud,

ABSENT (S) : Béatrice Houiller, (Abs exc), Luc Vrignaud : POUVOIR (S) : 0

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

Le compte rendu sommaire de la dernière réunion de conseil municipal est accepté.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2019

REF : D191210A

La commission chargée de la vie associative propose d'attribuer les subventions 2019 comme suit :

Tiers	<u>SUBVENTION 2019</u>
SECOURS CATHOLIQUE	100,00
Ass Ecole Pompiers	100,00
Ass RESTO CŒUR	100,00
Asso ADAPEI ARIA	80,00
Association « Vivre la vie »	80,00
Ass chasse	150,00
Ass 3ème âge « Le repos de l'Autise »	80,00
Ass collège Marais Poitevin CES – 8 enfants à 15 €	120,00
Ass collège Saint-Martin FSE – 12 enfants à 15 €	180,00
Ass Banque alimentaire	100,00
Ass Art & Loisirs	80,00
Ass l'Atelier	0,00
Ass Foyer de Jeunes	0,00
Ass APE	125,00
Ass ACPG CATM (anciens combattants)	80,00
Ass pompiers Damvix	40,00
Ass Pompiers Maillezaïs	40,00
Ass ADMR (aide à domicile en milieu rural) en fonction du nombre d'heures sur la commune – en attente d'information	Décision reportée
Ass Union Gymnique du Marais	80,00
Chambre des métiers 1 jeune *45,00 €	45,00
Ass Rugby marais poitevin	80,00
Ass Les Copains barjots de St Simin	80,00
Ass Ocoudreaukospass	80,00
Les Baladeurs du marais	80,00
TOTAL A VOTER	2 200,00

À noter : Monsieur Quillet n'a pas pris part au vote pour la subvention à La Société de chasse communale ni celle du collège Privé. Madame Montamat n'a pas pris part au vote pour l'association Art et Loisirs ainsi que pour l'ADMR. Mme Guillot n'a pas pris part au vote des subventions pour les associations l'Atelier, foyer de jeunes et les Copains barjots.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- Valide chaque subvention à l'unanimité sauf 2 abstentions pour le vote de la subvention à l'association Ocoudreaukossass
- valide la proposition de buvette du 13/07 pour la nouvelle asso « les baladeurs du marais »

OBJET : CONVENTION AVEC VENDEE EAU POUR LA MESURE DES POTEAUX ET BOUCHES INCENDIES

REF : D191210B

VENDEE EAU propose de faire réaliser les mesures des poteaux et bouches incendie au Prix de 32 €/hydrant avec une Aide à 50 %

La commission chargée des bâtiments et voiries propose de demander le contrôle pour les 6 anciens . Cela ne s'avère pas nécessaire pour les 4 nouveaux du bourg.

Le Conseil municipal donne son accord pour demander la mesure des hydrants de la commune sauf les 4 neufs du bourg soit 6 hydrants. Il donne son accord au Maire pour la signature de la convention tripartite entre Vendée Eau, la commune et le prestataire qui réalisera les mesures.

OBJET : RÈGLEMENT ET TARIFS LOCATIONS SALLE COMMUNALE 2020

Réf : D191210C

L'application d'acompte et de caution par la mairie nécessitant une régie, aucun versement/paiement préalable ne sera réalisé avant la location.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour la période du 02/01/20 au 31/12/2020 de :

- Conserver les tarifs actuels
- Conserver le règlement en supprimant acomptes et cautions
- Demandé à une commission de revoir le règlement pour la location de la salle pour prendre en compte les nouvelles modalités et le mettre à jour

OBJET : TARIFS ASSAINISSEMENT 2020

Réf : D191210D

La compétence ayant été transmise à la CCVSA pour le 01/01/2020, la commune n'a pas à délibérer sur les tarifs 2020.

Le budget annexe de la commune deviendra budget annexe de la CCVSA. Il n'y a pas obligation que toutes les maisons soient raccordées avant le passage de compétence. Le délai légal s'applique. La CCVSA a indiqué qu'elle conserverait pour 2020 les orientations tarifaires des communes.

Rappel : Les maisons non raccordées dans les deux ans à compter de la mise en service (soit juillet 2018 pour notre commune) seront passibles du doublement de la taxe de raccordement (sous forme de pénalités).

Le conseil municipal prend acte de la situation.

OBJET : COPIEUR MAIRIE – DELEGATION AU MAIRE POUR LE CONTRAT DE LOCATION

Réf : D191210E

La commune a un contrat de location pour le copieur, le contrat arrive à échéance. Deux prestataires ont fait une offre. L'actuel n'a toujours pas déposé une offre. Le maire propose au conseil de lui confier pouvoir pour le choix du prestataire.

Le conseil donne son accord à l'unanimité

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DES BIENS NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE

Réf : D191210F

CONSIDÉRANT que le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert, ainsi que les transferts des emprunts et subventions transférables ayant financé ces biens

CONSIDÉRANT que cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune et l'EPCI,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2020, avec la Communauté de Communes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal.

OBJET : CCVSA : CONVENTION POLICE INTERCOMMUNALE

Réf : D191210G

Jusqu'à maintenant une convention était passée avec la commune de Benet qui employait l'agent et le mettait à disposition pour les autres communes qui participaient aux frais.

Désormais toutes les communes sauf une sont intéressées. La CCVSA a donc pris la compétence et recruté un deuxième agent depuis courant septembre. Elle propose une convention de prestation avec les communes selon les besoins de chacune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de mise en commun d'agents de police intercommunale mutualisée avec la Communauté de Communes, conformément au projet présenté.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

OBJET : DETR/DSIL – DOSSIER CHAUFFAGE ÉGLISE

Réf : D191210H

La commune a un projet de rénovation thermique pour l'église ; le chauffage actuel au gaz est obsolète et doit être remplacé. Un devis réalisé par l'entreprise DELESTRE pour un chauffage électrique à panneau rayonnant a été reçu (Estimation 16 195,50 € HT). La commune souhaite déposer des demandes de subventions pour ce dossier de rénovation thermique, notamment le DSIL.

Plan de financement proposé

ÉTAT (DSIL) : 30 %

DÉPARTEMENT : aide petit patrimoine 20 %

RÉGION ; fond patrimoine 15 %

SYDEV : rénovation énergétique 10 %

FONDATION DU PATRIMOINE : 5 %

Le Maire propose de délibérer pour déposer une subvention DSIL, mais les travaux devront être réalisés rapidement soit dans l'exercice 2020.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le projet de changement du chauffage à l'église et donne pouvoir au Maire pour déposer une demande de subvention DSIL avec plan de financement présenté

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

REF : D190712QD

Commission Environnement voirie et bâtiments Commission du 28/11

En cas de conditions climatiques exceptionnelles, le conseil a pris des mesures pour que les élus soient informés des difficultés rencontrées et des solutions

Aménagements de sécurité : Une nouvelle estimation a été réalisée par le Maître d'œuvre

Participation de la commune de Liez : La commission en charge du dossier va estimer la participation demandée à la commune de Liez pour l'occupation de la classe de Saint Sigismond pendant les travaux de rénovation

Commission Culture Manifestations et communications Commission du 09/12

RGPD : E-Collectivité est passé en mairie pour faire un bilan et a pu constater la bonne situation de la commune. La seule base utilisable est la liste électorale. L'utilisation d'autres données est possible seulement avec l'accord des personnes concernées. Il y a également besoin de quelques travaux pour sécuriser les locaux de la mairie.

Arbre de Noël : Cette année, la sortie calèche a pu être réalisée. Elle a été suivie d'un goûter dînatoire suivi du spectacle à 19 h 30 et d'une soirée conviviale.

Bulletin communal : les articles du conseil sont attendus pour le 20/12 et ceux des associations pour le 04/01

Centenaire : La commune mettra à l'honneur Mme Castex. Une petite cérémonie sera organisée avec sa famille et ses proches

Vœux du maire : Ils auront lieu le 04/01 à 11 h 30. Le déroulement sera identique à l'an passé. 1 enfant et 9 nouveaux foyers seront mis à l'honneur.

Commission affaires scolaires et sociales Commission du 13/11

Quinzaine bleue : Le bilan est satisfaisant : 18 personnes ont participé.

Associations : Une nouvelle association est née sur la commune, « Les baladeurs du Marais ».

Vendée double cœur : La commune a été labellisée « double cœur » par le conseil départemental pour son dynamisme associatif. Le label est assorti d'une subvention de 2 000 € pour l'achat de matériel pour les formations ou activités des associations. Une réunion avec les responsables associatifs est prévue prochainement pour échanger sur l'utilisation de la subvention.

Conseil d'école : Il semblerait que quelques problèmes de transport subsistent, mais aucune remontée n'a été faite, ni auprès des services des communes ni lors de la réunion d'information. Les parents concernés sont invités à se faire connaître.

Autres informations et comptes-rendus des réunions dans les organismes extérieurs

Vendée-Eau : de plus en plus d'élevages sont raccordés depuis les sécheresses. Les chaleurs plus intenses et l'évaporation assez importante au niveau du barrage ont conduit à un pic de consommation en juillet et août. Pourtant la période la plus inquiétante est la fin de l'été et l'automne.

Le projet de Barrage envisagé sur l'Auzances est abandonné.

La gestion des crues est facilitée par l'électrification des barrages.

Syndicat mixte : une extension en prévision, nécessite une modification des statuts. Des réserves d'eau complémentaires sont envisagées. Les trois dernières ont eu un surcoût du fait du prix du foncier.

CCVSA :

Cadre de vie : la balayeuse est souvent en panne. 3 solutions se présentent (remise en état, achat neuf, prise d'un prestataire). Aucune décision n'est prévue avant le mois d'avril.

L'OPHA : s'arrête en fin d'année. 368 projets ont été subventionnés avec de nombreuses aides. Une nouvelle OPHA est prévue pour 2020-2024 sur les mêmes principes. Le prestataire devra être renouvelé (l'actuel est jugé très compétent par les membres de la commission). La CCVSA annonce l'arrêt de subvention sur certains travaux pour les propriétaires occupants.

Commission assainissement et environnement : Le service ANC est en équilibre dépenses/recettes. Les contrôles sont maintenus tous les 6 ans.

Assainissement collectif : La prise de compétence est confirmée au 01/01. Un bureau d'étude va faire l'état des lieux. Les communes gardent le résultat du budget.

Entretien des circuits de batellerie : Il a lieu tous les 2 ans actuellement. Cette compétence pose problème à la CCVSA par manque de personnel et de barque de travail non adaptée.

Ragondins : la CCVSA veut s'assurer que le versement de 153 000 € versé à Polleniz descend bien dans les antennes locales.

Budget de la CVSA : il sera voté (sans modification majeure) à la prochaine réunion de conseil communautaire.

Prise de compétence « action sociale d'intérêt communautaire » par la CCVSA - complément d'information : la Maison de retraite de Benet ne rentre pas dans le groupement. Seuls sont concernés les établissements regroupés dans un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) que seul un EPCI à fiscalité propre est autorisé à créer.

PCAET : une chargée de mission est venue en mairie pour expliquer ce dispositif.

SIVOM : Le programme sur les chemins en zone Holocène se poursuit (1 chemin est concerné sur la commune), mais il est reporté compte tenu des conditions climatiques. Les prix sont intéressants, mais la trésorerie du SIVOM insuffisante d'où la nécessité d'un emprunt 70 000,00 € à 0,63 % sur 6 ans. Le remboursement sera au prorata des travaux réalisés.

SYDEV :

-La loi NOTre va modifier la représentation des communes :1 titulaire et 1 suppléant (obligatoirement des conseillers municipaux)

-la fibre optique sur la commune est prévue pour 2023. Si le programme d'enfouissement lignes électriques dans les bourgs se réalise en même temps, l'aide est de 70 %.

-Création d'une unité de création d'hydrogène (à partir de l'électrolyse de l'eau de mer).

-Aide aux économies d'énergie : création de points de rencontre par le SYDEV pour informer les habitants sur l'aide aux isolations

- Ses agents iront chez certains usagers poser des appareils de mesure pour régler les surtensions, et sous-tensions, car des interrogations subsistent sur les raisons des certaines micro-coupures

SYCODEM : Le broyeur est mis à disposition des particuliers. Le SYCODEM a prévu de faire une information avec les calendriers de collecte des déchets.

Catastrophe naturelle : 4 personnes ont déclaré des sinistres. Plus il y en aura, plus la demande sera crédible.

Commission sécurité à l'église : quelques petits travaux sont à prévoir avant mi-janvier. La commission de sécurité doit repasser pour valider les travaux.

Aménagement du bourg : Le diagnostic pour requalification du centre bourg est en cours avec l'aide du PIMP et du CAUE.

Zones blanches de téléphonie mobile : La commune est toujours à la recherche d'une parcelle. Bouygues souhaitait insister pour le terrain près de la station malgré la réglementation site classé. L'État a confirmé son refus d'implantation en site classé. L'hypothèse d'implantation dans le clocher est définitivement abandonnée pour cause d'impossibilité technique. Trois parcelles sont actuellement à l'étude avec accord de principe des propriétaires. Restent les problèmes de réseau. Bouygues va étudier les différents cas.

Urbanisme : Plusieurs interrogations sont remontées en mairie concernant les travaux d'une maison dans le bourg. Cette maison étant hors site classé, aucune déclaration pour les démolitions n'est nécessaire. Par contre une déclaration préalable est obligatoire pour la toiture et pour modification des façades. Le Maire a donc demandé, par courrier porté par l'agent de police, l'arrêt des travaux non autorisés (modification murs de façade) Le RNU s'applique sur notre commune. Aucune prescription autre n'est possible en l'absence de document d'urbanisme spécifique.

Pont de Reth : Les travaux de réfection ont été réalisés.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉCISIONS DU MAIRE PAR DÉLÉGATION

Virements de crédits (certificat administratif N° 2019-04), au budget assainissement, section d'investissement pour permettre le paiement des frais d'acte notarié (achat terrain ZA 5 en 2017) :

Article 020 Dépenses imprévues - 350,00 €
Article 211 Terrains + 350,00 €

Maîtrise d'œuvre pour aménagements de sécurité : validation devis Paul GIRAUD Aménagement Ingénierie
VRD 85200 FONTENAY-LE-COMTE

Rémunération € HT :	2 350,00 €	TVA 20 %	470,00 €
TTC	2 820,00 €		

Le secrétaire de séance
GUILLOT Élisabeth



LE MAIRE,
Denis LA MACHE

